

**Création de logements sociaux
- Information des décisions du Bureau -**

Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président

AVIS			
Commission n°3		Bureau	
séance du 13/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable

7 dossiers de subvention :

- 1 Commune d'Auxon-Dessous : 1 PLAI - 5 335 € (35 000 F)
- 2 Commune de Vaux-les-Prés : 1 PALULOS - Bâtiment de la mairie - 2 591,63 € (17 000 F)
- 3 Commune de Thoraise : 1 PALULOS - Ancienne école - 2591,63 € (17 000 F)
- 4 Office Public Municipal d'HLM de Besançon : 1 PLAI - Quartier Vaite - Clairs Soleils à Besançon - 5 335,72 € (35 000 F)
- 5 Société Anonyme de Franche-Comté : 9 PLUS et 1 PLAI - Quartier Planoise à Besançon - 19 056,12 € (125 000 F)
- 6 Société Anonyme de Franche-Comté : 3 PLUS et 2 PLAI - Quartier des « quatre vents » - 15 244,90 € (100 000 F)
- 7 Société Anonyme de Franche-Comté : 9 PLUS CD et 1 PLAI - Quartier des Orchamps à Besançon - 19 056,13 € (125 000 F)

Soit 2 PALULOS, 21 PLUS et 6 PLAI pour un montant de subvention de 69 170,73 € (environ 454 000 F)

A noter

- la commune d'Auxons-Dessus réalise elle-même un PLAI.
- la demande de subvention de la SAFC concernant l'opération Flûtes Agasses correspond à la demande faite par la commission Habitat du 10 septembre 2002 d'intégrer un PLAI dans son opération.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des attributions de subvention par le Bureau.

Pour extrait conforme,

Le Président